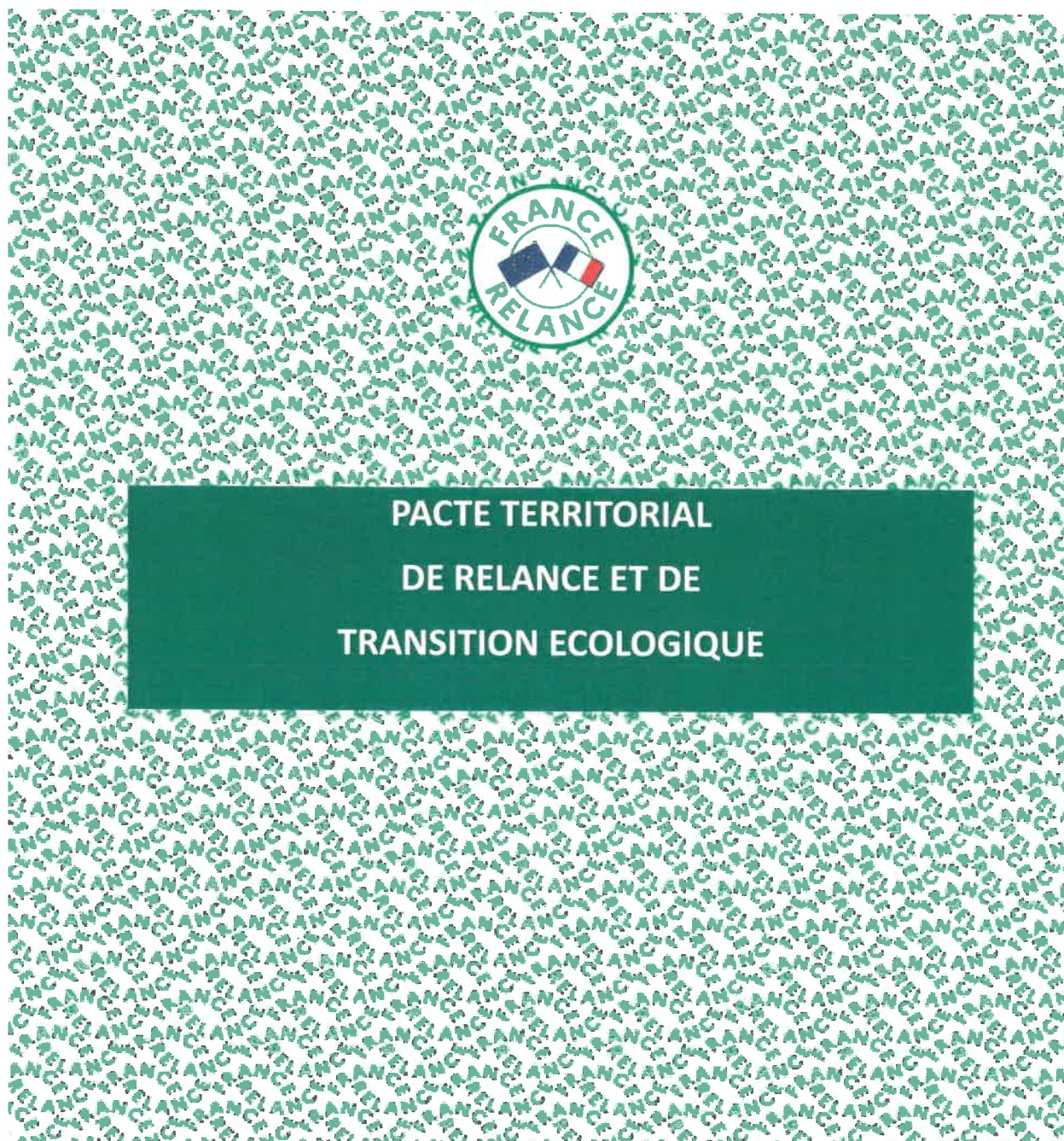


PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
PETR du Pays de la Déodatie – Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges – Communauté de  
Communes de Bruyères Vallons des Vosges





## Accord cadre

Établi entre

**L’État**, représenté par Monsieur Yves SEGUY, Préfet des Vosges

Et

**Le Conseil Régional Grand Est**, représenté par Monsieur David VALENCE, Vice-Président

Et

**Le Conseil Départemental des Vosges**, représenté par Monsieur François VANNSON, son  
Président

Et

**Le Pôle d’Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie**, représenté par Aurélien  
BANSEPT, son Président

Et

**La Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges**, représentée par Caroline  
LEROGNON, sa Vice-Présidente

Et

**La Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges**, représentée par Virginie  
GREMILLET, sa Présidente



## Préambule

Alors que les mandats municipaux et intercommunaux ont été renouvelés en 2020, il importe de **définir des projets de territoires, d'identifier des orientations d'aménagement et de consacrer des moyens à la réalisation de travaux** dimensionnant tout au long de la mandature.

À ce premier objectif de développement territorial dans tous les domaines, se conjugue à court et moyen terme celui du soutien de l'activité économique, pour faire face au ralentissement induit par la crise sanitaire. Les enjeux sociaux constituent également un enjeu prioritaire. Il convient donc de mettre en œuvre les meilleures méthodes pour venir en appui de la **relance au service des territoires**.

Force est de constater qu'à ce jour, l'empilement de contrats et de politiques sectorielles nuit à la visibilité des politiques, voire à leur efficacité. Les pratiques doivent évoluer afin de mieux rassembler l'ensemble des dispositifs de soutien, à travers une organisation conçue pour le travail collectif en mode projet.

Suite à ce constat partagé entre l'État et les Conseils Régionaux, le Gouvernement a souhaité simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'État, au travers de Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE).

Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional qui coaniment la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

**Le but du présent pacte territorial est de mobiliser les énergies sur la concrétisation des actions prioritaires, de pouvoir les identifier clairement en consolidant leur inscription dans une stratégie territoriale de développement, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).** Les services de l'État dans les Vosges, le Conseil régional Grand-Est et le Conseil départemental des Vosges s'associent pour appuyer conjointement la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges et les communes qui les composent pour la mise en œuvre de leurs projets, ou ceux des acteurs économiques ou associatifs implantés sur leur territoire.

L'appui du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie est nécessaire, non seulement pour favoriser la mobilisation des différentes ressources autour de projets prioritaires à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et de la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges mais aussi afin de favoriser des opérations d'aménagement à une échelle plus vaste, dans le champ des compétences qui lui sont confiées.



C'est ainsi que le **projet de territoire** présenté dans le présent pacte est issu d'une réflexion menée conjointement par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges et le PETR du Pays de la Déodatie.

Sur cette base commune, le pacte territorial se veut un outil de la relance durable dans deux temporalités :

- Immédiate pour la relance post crise COVID-19 ;
- Comme un moyen de se projeter à plus long terme pour le développement, la modernisation, la numérisation et la transition écologique et énergétique des territoires.

Il a pour ambition de permettre :

- Une simplification de la mobilisation des dispositifs de soutien et une approche transversale dans la proximité ;
- Un accompagnement sur-mesure et une animation pour concrétiser les projets ;
- Une réflexion partagée au moyen d'une gouvernance établie afin de dégager des axes de développement territorial et d'identifier les actions nécessaires pour y parvenir.

Ayant vocation à favoriser de manière concrète le développement économique, la cohésion territoriale et la transition écologique, ce pacte traitera de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'État, avec une vision stratégique proposée par le territoire.

Ce Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique est donc un **véritable contrat de méthode et d'appui aux projets**.



## TABLE DES MATIÈRES

I. Contexte et objectifs du Pacte pour l’État et la Région	
II. Portée et contenu du Pacte de la CA de Saint-Dié-des-Vosges, de la CC de Bruyères Vallons des Vosges et le PETR du Pays de la Déodatie	
III. Présentation générale du territoire	
IV. Stratégie du territoire	
V. Engagements des partenaires	
VI. Gouvernance	
VII. Suivi et évaluation	
VIII. Processus de choix et de financement des projets	
IX. Durée du contrat	
Annexe 1 : recensement des contrats existants entrant dans le périmètre du pacte	
Annexe 2 : recensement des projets pour l’année 2021	
Annexe 3 : recensement des projets pluriannuels	



## I. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État et la Région

Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).

### a) Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire

- Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, le Département, la Région, l'État et ses opérateurs ;
- Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État - Régions de 2020.

### b) Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région

Trois orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**  
(avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations**  
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et trois sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

### c) Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infra régional : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, Documents d'aménagement et d'urbanisme, Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)...



## **II. Portée et contenu du Pacte de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, de la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges**

Le document ainsi que ses annexes sont nécessairement évolutifs. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. Article VI) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

### **2) Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre les EPCI :

- Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges

Ce périmètre regroupe 111 communes pour une population de 90 455 habitants dans le cadre du recensement de la population 2017.

### **3) Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE (cf. Annexe 1)

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.



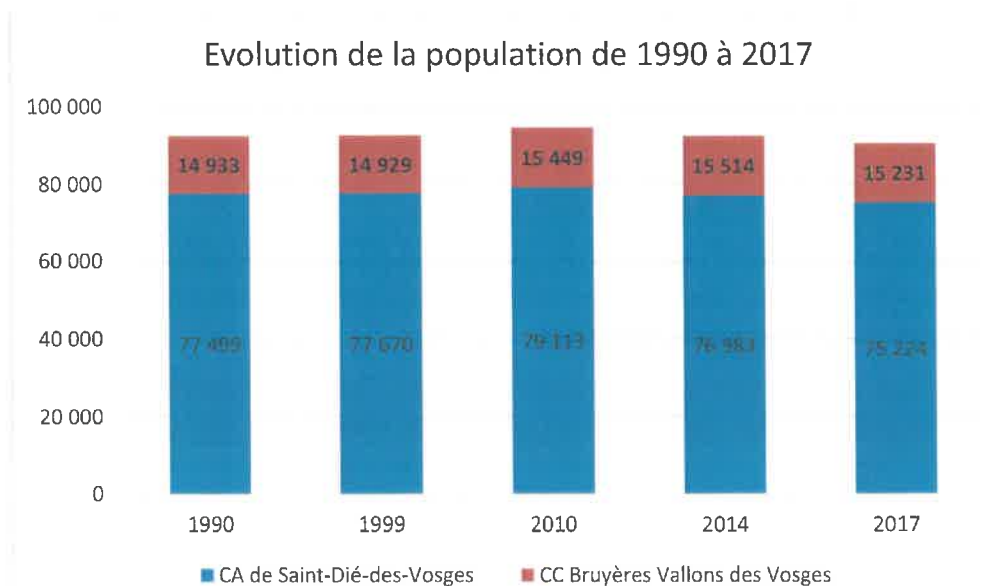
### III. Présentation générale du territoire

Le territoire, constitué de 111 communes, est composé de la Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV) et de la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges (CCBVV) qui font partis du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de la Déodatie. Une partie du territoire (22 communes de la Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges) fait partie du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Le Pays de la Déodatie est un territoire de montagne, situé en porte d’entrée du massif vosgien, structuré par ses vallées et organisé autour de son épine dorsale qu’est la vallée de la Meurthe. Le territoire offre une grande diversité de paysages, d’habitat, de richesses culturelles et patrimoniales mais aussi de services, d’emploi. Le territoire du Pays se caractérise également par la richesse de ses milieux et ressources naturels, facteurs d’attractivité : 70 % de couverture forestière, une forte présence de la ressource en eau, prairies de montagne, une diversité paysagère.

#### 1. Approche démographique

Le territoire compte 90 455 habitants<sup>1</sup>.



Source : Insee, RP - 1990-2017

Sur la période considérée, la population du territoire diminue d’un peu plus de 2% (-2000 habitants).

Une analyse plus fine permet de souligner différentes dynamiques :

- Un gain de population entre 1990 et 2010 : +2,3%

<sup>1</sup> INSEE – RP 2017





- Une courbe inverse depuis 2010, avec une baisse significative : -4,3%
- Deux collectivités aux dynamiques inverses : une baisse de population constante depuis 2010 sur le territoire de la Communauté d’Agglomération, alors que le territoire de la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges parvient peu ou prou à conserver son niveau de population.

Il faut par ailleurs noter qu’outre le solde migratoire (apparent), structurellement négatif sur le territoire depuis 1968, à quelques exceptions près au début des années 2000, le solde naturel est lui aussi négatif sur la période récente (-154 habitants), et ce pour la première fois.

Ce phénomène renforce l’importance de l’enjeu démographique du territoire.

### Evolution de solde migratoire et naturel

Indicateurs	PETR du Pays de la Déodatie	CC Bruyères- Vallons des Vosges	CA de Saint-Dié- des-Vosges	France
Taux d'évolution annuel de la population	-0,75	-0,35	-0,82	0,39
Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent	-0,58	-0,21	-0,65	0,05
Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel	-0,17	-0,14	-0,17	0,34

Source : Insee, RP - 2012-2017

Structuration de la population

Ces constats et chiffres mettent en avant tout l’enjeu qui se présente aux collectivités locales pour les années à venir, et soulignent l’absolue nécessité de mener des politiques publiques ambitieuses.

## 2. Aménagement du territoire

### 2.1 Un territoire articulé autour de communes structurantes.

Les deux intercommunalités signataires du présent Pacte sont toutes deux articulées autour d’une ou plusieurs polarités :

- Bruyères est la principale commune de sa Communauté de Communes et y concentre une grande partie de services et équipements ;
- La Communauté d’Agglomération est formée autour d’une armature urbaine comprenant la ville-centre (Saint-Dié-des-Vosges) et six communes jouant un rôle de centralité à leur échelle



(Raon l'Étape, Senones, Moyenmoutier, Provenchères-et-Colroy, Corcieux et le binôme Fraize/Plainfaing).

A l'instar de la plupart des centralités en milieu rural, ces « bourgs-centres » (ou « ville moyenne » pour Saint-Dié-des-Vosges) sont confrontés aux problématiques de perte de population, de vacance de logements, de dévitalisation commerciale, etc.

L'objectif des collectivités est de réinsuffler progressivement une dynamique positive dans les centre-bourg, en impliquant toutes les parties prenantes sur les principales fonctions du centre-ville. Il s'agit de renforcer la fonction de centralité exercée par le bourg centre, de redonner une attractivité au centre urbain, tant pour les habitants, les commerçants que pour les visiteurs extérieurs.

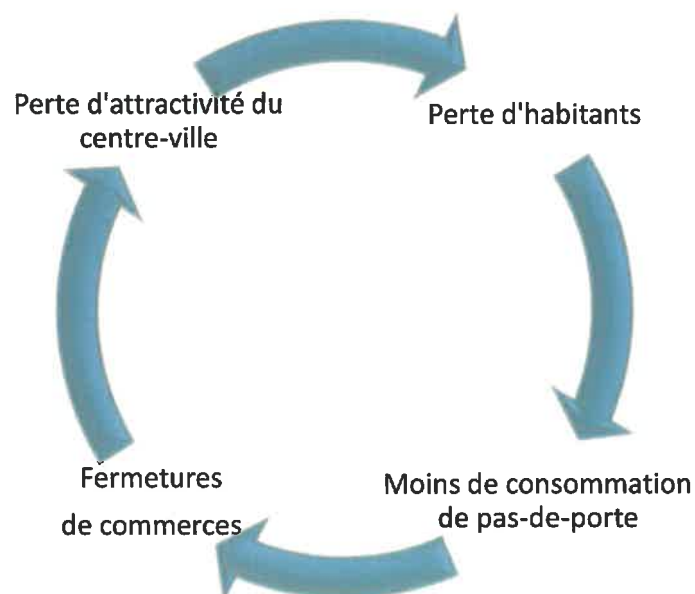
L'attractivité du bourg-centre, qu'elle soit commerciale, économique, urbaine ou résidentielle, est indispensable à l'attractivité de l'ensemble du territoire. Un bourg-centre fort est nécessaire pour la bonne vitalité de l'intercommunalité.

## 2.2 Une nécessaire revitalisation commerciale des centres bourgs

Un déplacement des commerçants vers les zones périphériques, avec une implantation parfois diffuse, se structurant autour des axes de communication, est constaté dans la plupart des communes évoquées ci-dessus.

Ce déplacement a notamment pour conséquence une réduction de l'offre commerciale et le développement de la vacance en centre-ville, une image vieillissante des aménagements et du bâti ou encore une baisse de dynamisme. Tous ces éléments sont fortement soulignés par les habitants et commerçants dans les études réalisées.

En conséquence, nombre de ces communes sont confrontées à un véritable cercle vicieux :





Ces évolutions sont la conséquence des mutations économiques du territoire intercommunal (fermeture d'unités industrielles) mais aussi de mutations commerciales plus générales, voire de choix d'aménagement et de développement dans les décennies passées.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges s'est dotée d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dans le cadre de la Loi ELAN, afin notamment de limiter les extensions commerciales en périphérie du centre-ville. Les effets de l'ORT ont été utilisés pour s'opposer à un projet en octobre 2020 (3<sup>ème</sup> utilisation de l'ORT à l'échelle nationale)

**L'enjeu de ces centralités est, entre autres, de mettre en place les politiques publiques permettant la transformation de ce cercle vicieux en cercle vertueux.**

### 2.3 Un bâti nécessitant des adaptations aux enjeux contemporains

Le territoire du PETR du Pays de la Déodatie présente majoritairement un bâti ancien, datant pour l'essentiel d'avant 1975 (date de la première réglementation thermique) voire, dans de nombreux secteurs, d'avant 1949.

On peut noter dans certaines communes, principalement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, une prédominance des logements construits dans les années 1950 et 1960 (période de la reconstruction) : il s'agit de communes qui ont largement subi les dommages de la Seconde Guerre Mondiale et qui ont été en grande partie détruites. Leur architecture est alors spécifique et les enjeux liés au bâti sont forts, qu'il s'agisse d'accessibilité, de configuration et de thermique.

Les deux territoires rencontrent en outre la même problématique en termes de parcours résidentiel, avec des parcours résidentiels incomplets résultant d'un parc de logements inadapté aux besoins des ménages.

Par exemple sur le territoire de la CCBVV, les (très) grands logements sont surreprésentés (57% de logements T5 ou plus) et ne répondent plus au besoin de logements de plus petite taille recherchés par les jeunes ménages ou les personnes âgées. De même, l'absence d'accessibilité ou d'espaces extérieurs sur une partie des logements de centre-ville est une des causes de la forte vacance sur le centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges (25% de logements vacants sur la maille IRIS « centre-ville »).

Ces caractéristiques du logement, font partie des facteurs amenant à une proportion importante de ménages en situation de précarité énergétique<sup>2</sup>, en particulierité dans les zones rurales : la dépendance aux énergies est significativement plus forte sur ces secteurs, composées majoritairement de maisons individuelles anciennes, plus énergivores que des logements collectifs en zone urbaine.

**Une action forte sur le logement et son adaptation aux enjeux actuels est donc nécessaire pour redonner l'attractivité aux communes du territoire, et notamment aux centralités qui concentrent une grande part des logements vacants.**

---

<sup>2</sup> Précarité énergétique : part des revenus consacrée aux dépenses énergétiques supérieure à 10% du revenu

## 2.4 Des sujets « mobilités » prégnants

Une seule commune du territoire est desservie par le TGV : Saint-Dié-des-Vosges, offrant une liaison directe avec Paris. Deux autres axes ferroviaires existent, l'un reliant Saint-Dié-des-Vosges à Strasbourg à l'Est, l'autre reliant Saint-Dié-des-Vosges en Epinal à l'Ouest, en passant par Bruyères (réouverture de la ligne fin 2021).

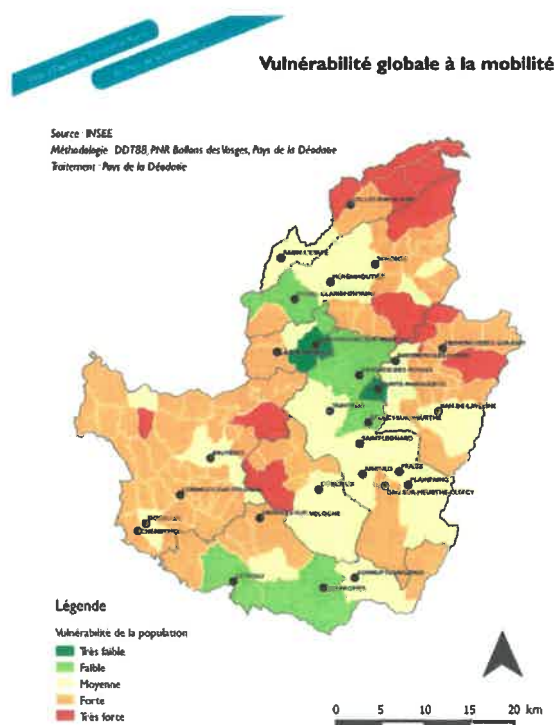
Le réseau de bus est actif mais seules 40 % des communes du Pays possèdent un arrêt. Sur le territoire, la présence de plusieurs voies vertes offre des facilités pour le développement des mobilités actives. Cependant, il existe trop peu d'interconnexions entre ces voies ou de liaisons vers les zones d'emploi et d'équipements. La morphologie et la taille du territoire (relief et distances) ne facilitent pas, pour le moment, les déplacements cyclables.

Ainsi, plus de 85% des habitants du territoire utilisent le véhicule individuel pour leurs déplacements pendulaires, chiffre supérieur à 90 voire 95% dans les zones les plus rurales.

Cette « hyper dépendance » à la voiture individuelle rend les ménages de plus en plus vulnérables aux sujets de mobilité (forte sensibilité au renchérissement du coût des énergies, fossiles en particulier), *a fortiori* s'il s'agit de :

- Familles monoparentales
- Les familles nombreuses
- Les ménages de personnes de plus de 75 ans
- Les personnes sans emploi

La cartographie ci-dessous met en avant les disparités géographiques de cette vulnérabilité, mettant en exergue les difficultés des territoires ruraux dits de « fond de vallée ».





## 2.5 Patrimoine et accès à la culture

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges compte plusieurs équipements culturels, donnant à tous un accès à la culture :

- Un **conservatoire de musique** (Conservatoire Olivier Douchain) comprenant 7 sites : Saint-Dié-des-Vosges, Fraize, Etival, Senones, Raon l'Etape, Provenchères et Ban de Laveline. Le COD propose une offre complète, avec 45 disciplines (générales, individuelles et collectives). Il a totalisé en 2020 750 inscriptions réparties sur les différents sites
- Un **réseau intercommunal des médiathèques** qui comprend 6 sites : 2 médiathèques à Saint-Dié-des-Vosges (2300 et 250 m<sup>2</sup> pour l'annexe en Quartier Prioritaire de la Ville), une à Etival-Clairefontaine, une à Senones, et deux bibliothèques, l'une à Raon-l'Etape, l'autre à Fraize. **Un projet de médiathèque intercommunale** est actuellement en cours de réalisation en plein centre de Saint-Dié-des-Vosges, son ouverture est prévue en 2022. Cette médiathèque, d'ores et déjà baptisée la Boussole, en référence au lien qu'entretient la ville de Saint-Dié-des-Vosges avec la géographie et le voyage, est conçue pour être à la fois un 3<sup>ème</sup> lieu et un espace de conservation et de valorisation du patrimoine écrit.
- **Un réseau complémentaire** avec un ensemble de bibliothèques communales ou associatives, réparties sur 22 communes
- **Une médiathèque** gérée par la commune de Bruyères qui fait l'objet de réflexion avec l'EPCI sur un nouveau lieu d'implantation plus spacieux et l'extension du rayonnement de la structure. A laquelle s'ajoutent des bibliothèques municipales.
- Un **ensemble de sites patrimoniaux et muséaux** comprenant un musée labellisé Musée de France (Musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges), deux scieries classées Monuments Historiques (La Hallière et le Lançoir), un écomusée associatif (la Soyotte), un centre d'interprétation et de documentation dédié à la première Guerre Mondiale (CID de la Ménélie) et musée Henry Thomas (Bruyères). A ces équipements communautaires s'ajoutent des structures associatives : musée des Mines d'Argent (La Croix aux Mines), musée Train Land (Saint-Dié-des-Vosges), Conservatoire minéralogique de Raon l'Etape, ferme-musée (Etival), musée vélo-solex (Senones). Un projet de création de Centre de Mémoire lié notamment aux épisodes de la déportation est actuellement en cours de réflexion. Il se situerait à Moussey (Vallée du Rabodeau) et s'inscrirait dans le réseau constitué par le Mémorial de l'Alsace Moselle de Schirmeck et le Struthof.
- Un pôle **spectacle vivant** comprenant au sein de trois bâtiments différents (Georges Sadoul la Nef et le musée Pierre-Noël) : deux salles de spectacles, un plateau de création, un studio de répétition, une salle de cinéma. Sa programmation vise à valoriser toutes les formes de spectacles vivants et de manière générale les écritures contemporaines, qu'elles soient d'ordre musical, théâtral, chorégraphique, circassien ou interdisciplinaire permettant ainsi de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre. Afin de respecter cet éclectisme, le fil rouge de la programmation s'articule essentiellement autour de la « découverte de nouveaux talents » en direction de tous les publics. Les dimensions des différentes scènes du pôle déodatien du



spectacle vivant permettent d’adapter l’œuvre à la présentation en favorisant une diffusion harmonieuse et une qualité de travail pour les artistes.

- **Cinéma** présents sur le territoire : Théâtre de la Halle aux blés (Raon L’Etape), cinéma d’art et d’essai *l’Excelsior* (Saint-Dié-des-Vosges), *L’Empire* (Saint-Dié-des-Vosges), Corcieux et Plainfaing, cinéma associatif de Bruyères.
- **Le projet du site de Lana**, ancienne papeterie en cours de réhabilitation par l’EPFGE, qui s’articule autour de l’histoire du papier.

**Le territoire a un patrimoine culturel riche et diversifié, dont les actions de valorisation et d’accessibilité doivent être poursuivies.**

### **3. Approche économique**

#### **3.1 Une perte d’emploi malgré une dynamique de création d’entreprises**

694 entreprises sont créées chaque année. Cette dynamique de création est particulièrement significative dans le domaine de la construction / rénovation, avec des niveaux supérieurs aux taux régionaux et nationaux<sup>3</sup>.

Il faut également noter une dynamique positive sur le début de l’année 2021 : le nombre d’entreprises sollicitant les collectivités pour des projets de développement, de reprise ou de création d’activités nouvelles n’a jamais été aussi élevé. Ce phénomène concerne tant les commerces et que les entreprises de taille moyenne et les grands groupes.

Cependant le taux d’évolution annuel de l’emploi est négatif, avec une perte d’environ 10 700 emplois en 40 ans, effet de la désindustrialisation brutale du territoire.

#### **Taux d’évolution annuel moyen de l’emploi**

Indicateurs	PETR du Pays de la Déodatie	CC Bruyères-Vallons des Vosges	CA de Saint-Dié-des-Vosges	Grand Est	France
Taux d’évolution annuel de l’emploi (%)	-1,76	-2,71	-1,61	- 0,55	0,06

Source : Insee, RP - 2012-2017

<sup>3</sup> Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019



### 3.2 Un faible taux de formation

#### Part de diplômés du supérieur

Indicateurs	PETR du Pays de la Déodatie	Grand Est
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	18,7	25

Le taux de diplômés du supérieur est nettement inférieur au niveau régional et il n’y a pas de disparité entre les deux EPCI. La part de jeune en difficultés d’insertion (21,9%) est nettement supérieure au taux régional (17%)<sup>4</sup>.

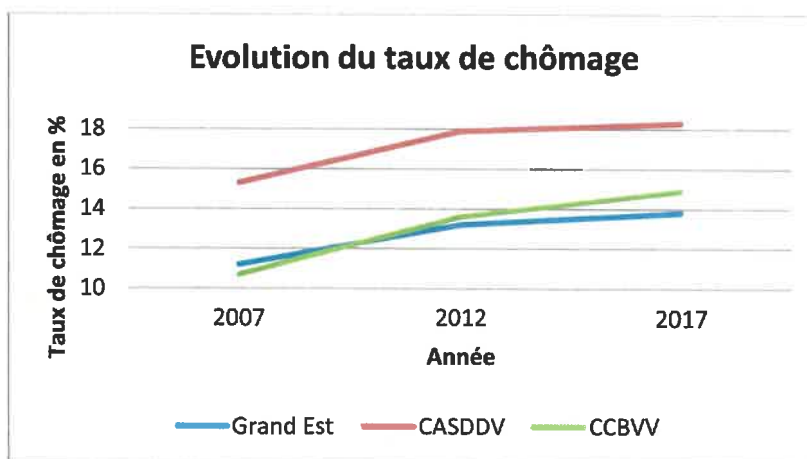
Ainsi malgré une disponibilité importante de la main d’œuvre, les entreprises rencontrent des difficultés à recruter du personnel qualifié.

Cependant, la présence d’écoles techniques supérieures sur le territoire (CIRTES, INSIC, IUT...) est un atout considérable pour appuyer le développement de la formation et de la qualification de la main d’œuvre.

### 3.3 Un chômage élevé

Le bassin reste sensible aux aléas économiques conjoncturels se traduisant par un taux de chômage supérieur aux moyennes nationales, régionale et départementale.

Le taux de chômage est plus élevé en Déodatie (17,7%) que la moyenne régionale (13,8%). Sur la CASDDV, il est de 18,3% contre 14,9% sur la CCBVV. Ce taux est en hausse depuis 2017.



Source : Insee, RP – 2007 -2012 -2017

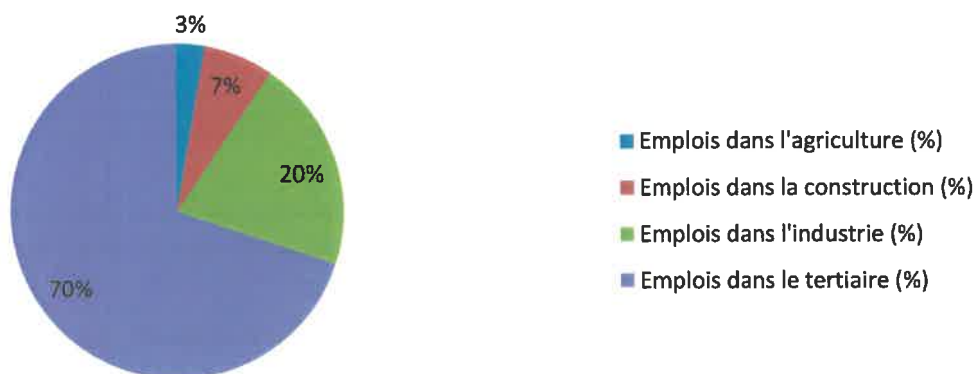
<sup>4</sup> Source : Insee, RP – 2017



### 3.4 Un secteur industriel toujours bien présent

Il y a 28 164 emplois en Déodatie<sup>5</sup> (Insee, RP – 2017). 70% des emplois dépendent du secteur tertiaire et 20% dans l'industrie.

#### Secteurs d'activités de l'emploi PETR du Pays de la Déodatie



Source : Insee, RP – 2017

Le territoire présente un nombre d'emplois dans l'industrie supérieur aux moyennes nationale et régionale, mais avec une tendance à la baisse au profit des emplois tertiaires. Les emplois agricoles sont plus présents sur la CCB2V (6% contre 2% sur la CASDDV).

Longtemps dominé par la transformation des métaux, le textile, le travail du bois et de la pierre, la vocation industrielle du territoire est ancienne. Si la crise textile a généré il y a quelques années une forte régression de l'emploi, l'activité industrielle s'est fortement diversifiée avec la plasturgie et les équipementiers automobiles et investit aujourd'hui fortement. En baisse constante, cet emploi industriel est en partie remplacé de l'emploi dans le secteur tertiaire. On note une importance du secteur du BTP sur le territoire qui peut répondre aux besoins en matière de rénovation énergétique.

### 3.5 La filière bois

La filière bois a un poids important sur le territoire. Le bois est à la fois une ressource financière importante pour les communes mais aussi génératrice d'emplois sur l'ensemble de la filière, de la gestion sylvicole à la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation, la construction, etc... Certaines entreprises de la filière bois investissent fortement et orientent leur activité vers des secteurs/segments à valeur ajoutée.

Sur le volet spécifique de la première transformation les scieurs se trouvent confrontés depuis de nombreuses années à un hiatus entre les besoins exprimés par les marchés et leurs outils de production. En particulier, les scieurs du versant vosgien du Massif n'ont pas (encore) la taille critique pour concurrencer certains scieurs alsaciens ou étrangers : sont notamment identifiées les

<sup>5</sup> Source : INSEE, RP -2017





problématiques liées au séchage des bois sciés, à la valorisation des sous-produits et au lien entre la première et la seconde transformation.

Cette articulation, si elle est bien construite, est créatrice de valeur pour les entreprises et pour le territoire.

A titre d'exemple, les évolutions de la Règlementation Environnementale 2020, laquelle impose une proportion de 10% de matériaux biosourcés dans la construction dès 2022 (pour atteindre 30% en 2030), forment clairement une opportunité pour l'utilisation du bois dans la construction, y compris sur des techniques relativement nouvelles (CLT : bois lamellés croisés).

Cependant, si plusieurs projets sont à l'étude du côté des industriels, il conviendra d'avoir une approche fine de la gestion de la ressource, afin de préserver le meilleur équilibre entre besoin des entreprises et gestion des écosystèmes d'une part, et pour permettre aux acteurs vosgiens de s'approvisionner localement.

### 3.6 Agriculture / circuits courts

Le nombre d'exploitations est en forte diminution principalement du fait des départs en retraite. Cette problématique ne fera que s'accroître dans les années à venir : 31% des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans et la plupart ont une incertitude sur la reprise de leur structure. L'orientation agricole est très clairement tournée vers une agriculture herbagère de façon globale.

Il est à noter que 34% des exploitations du Pays de la Déodatie vendent tout ou partie de leur production en circuit court (contre seulement pour 20% à l'échelle départementale). Ce phénomène est en pleine croissance et se structure de plus en plus.

Dans le secteur de Bruyères Vallons des Vosges une orientation vers la culture se dessine, ce qui est à mettre en relation avec la taille des exploitations de ce secteur mais aussi avec la géographie de cette zone moins montagneuse.

Sur le secteur de la Communauté d'Agglomération, on note une dynamique positive autour de la valorisation des circuits courts et de l'alimentation en général, avec plusieurs projets d'ampleur en cours de développement, certains prenant en compte la spécificité « Montagne » du territoire, avec une diversification des productions, adaptées au relief, au climat et à la taille des exploitations.

De manière générale, l'ensemble des signataires du présent document est engagé dans une démarche commune de Programme Alimentaire Territorial.

### 3.7 Tourisme

L'activité touristique a une part non négligeable dans l'économie du territoire.

Selon l'Observatoire Départemental du Tourisme, ce secteur d'activité représente 5400 emplois dans les Vosges, pour 230 millions d'euros de retombées économiques, en particulier sur le secteur de l'hébergement.

Si une grande partie de cette activité a lieu sur les intercommunalités voisines, situées sur la partie la plus montagneuse du département (CC des Hautes Vosges notamment), la Déodatie dispose de nombreux atouts à développer, notamment au regard des mutations qui sont à l'œuvre :



- Une appétence forte pour le tourisme « vert » et nature
- Une activité touristique fonctionnant non plus seulement durant les vacances mais aussi 52 week-ends par an

De fait, le territoire dispose de produits d'appels sur lesquels il est nécessaire de capitaliser pour augmenter la fréquentation, qu'il s'agisse d'activité de pleine nature (ex : lacs de Pierre Percée), de sites patrimoniaux (ex : abbayes, usine Le Corbusier), de sites naturels remarquables (ex : Tanet Gazon du Faing, route des crêtes) ou de tourisme industriel (ex : Confiserie des Hautes Vosges).

La promotion touristique est assurée par les offices du tourisme de chacune des intercommunalités.

Malgré ces opportunités, une des faiblesses principales du territoire se situe au niveau de l'hébergement des touristes, avec un manque criant d'hôtels (21 sur tout le territoire), a fortiori classés (aucun hôtel de haut de gamme).

### 3.8 La formation comme outil d'attractivité

Alors que le territoire connaît un taux de chômage important comme évoqué plus haut, il faut noter que nombre d'entreprises sont confrontés à des difficultés de recrutement de personnel ayant les qualifications requises.

Cette inadéquation entre les besoins des entreprises et la formation des demandeurs d'emploi est un réel frein au développement de certaines sociétés qui vont parfois jusqu'à créer leur propre formation, en interne.

Pour autant le territoire n'est pas dénué d'organisme de formation, de tous niveaux, du CAP à l'école d'ingénieur. En particulier, la Communauté d'Agglomération déploie une politique spécifique de développement de la formation professionnelle, avec plusieurs projets phares qui viendront compléter l'offre existante :

- Implantation du CFAI à Saint-Dié-des-Vosges, passant de 40 à 120 apprenants et développant des formations nouvelles, correspondant aux besoins des entreprises
- Installation du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), offrant la possibilité aux actifs de se former tout au long de la vie, et de mener des reconversions
- Création d'un pôle de formation aux métiers de la sécurité, de la sûreté et du sanitaire, sur trois sites, dont une sur une friche industrielle

### 3.9 Le foncier économique

L'accueil d'entreprises peut être considéré comme la priorité numéro une des collectivités locales eu égard aux difficultés rencontrées et explicitées plus haut.

Cependant, il convient également de rationaliser la consommation d'espace et plus particulièrement de limiter la consommation de terres agricoles.

Les deux intercommunalités sont par ailleurs confrontées à la forte présence de friches industrielles, véritables verrues paysagères parfois.

Au regard des enjeux environnementaux actuels, ces friches présentent des opportunités en matière de foncier, peu exploitées jusqu'alors, du fait de travaux de démolition et/ou dépollution souvent



lourds et nécessitant des investissements conséquents, que ce soit pour un porteur de projet privé ou pour les collectivités locales.

Ces sites sont fortement présents sur le territoire, que ce soit en milieu urbain (friche Larger Barlier, en plein centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges), en milieu rural (Yeramex à Le Saulcy) ou en périphérie de commune (Papeterie Lana à Docelles). Certains représentent des surfaces conséquentes (19ha pour les papeteries du Souche à Anould).

Parallèlement à ces friches, les collectivités ne disposent aujourd'hui que de peu de terrains à vocation économique disponibles, réduisant de fait leur réactivité à répondre aux projets de développement d'entreprises. Ce constat est particulièrement vrai sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges qui dispose de peu de zones d'activités disponibles rapidement.

Le travail sur les friches industrielles pour développer le territoire dans ses projets économiques (ou autres) est donc primordial. C'est en particulier dans ce contexte que les projets phares liés à la formation professionnelle (cités plus haut) sont tous les trois développés sur des friches industrielles.

**La qualification de l'Agglomération dans les territoires « pionnier de la sobriété foncière » s'inscrit pleinement dans cette démarche.**

## **4. Transition écologique**

Le PETR et ses deux intercommunalités sont engagés dans diverses démarches liées à la transition écologique, notamment dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (CTE), dont les trois collectivités sont signataires.

L'adaptation au changement climatique est le fil rouge du CTE ; dans ce cadre a notamment été réalisée une étude dite de vulnérabilité, mettant en exergue les conséquences des évolutions climatiques pour des secteurs-clés du territoire.

### **4.1 Le climat de demain au sein du Pays de la Déodatie**

Dans le futur, le climat du Pays de la Déodatie va connaître des changements de plusieurs ordres<sup>6</sup>. La hausse des températures se poursuit et s'accélère : selon le scénario considéré, elle serait comprise entre 1,5 et 2,6°C à l'horizon moyen-terme et entre 2,8 et 4,6°C à l'horizon long terme.

Le cumul des précipitations annuelles reste stable, mais les précipitations diminuent de juin à octobre en fin de siècle, et ce, dans les deux scénarios, tandis que les précipitations hivernales ont tendance à

---

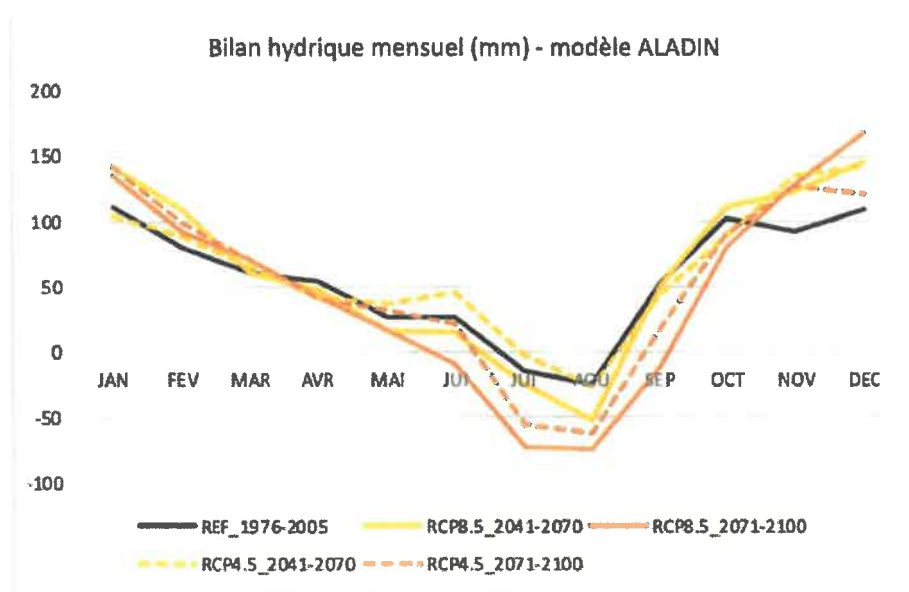
<sup>6</sup> Les informations présentées ici reposent sur le diagnostic de vulnérabilité qui lui-même repose sur l'analyse des projections climatiques réalisée à partir des données du modèle ALADIN de Météo-France, pour un point de grille du territoire proche de Saint-Dié-des-Vosges et pour deux scénarios climatiques :

- Le scénario « médian-optimiste » (RCP4.5)
- Le scénario le plus « pessimiste » (RCP8.5) : « il est probable car il correspond à la prolongation des émissions actuelles »

Deux horizons temporels sont étudiés : l'horizon « moyen terme » (2041-2070) et l'horizon « long terme » (2071-2100), en comparaison avec la période de référence modélisée (1976-2005).



augmenter.



Concernant les événements climatiques extrêmes :

- Le nombre de jours de vagues de chaleur<sup>7</sup>, 15 jours dans la période de référence, serait compris entre 39 et 60 jours à l’horizon moyen terme, et entre 69 et 123 jours à long terme.
- De manière générale, une année considérée « extrême » aujourd’hui devient beaucoup plus fréquente

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux problèmes engendrés par les changements climatiques, par secteur.

Secteurs	Principaux problèmes engendrés par les changements climatiques
Forêt	Le changement climatique entraîne la modification inéluctable des peuplements forestiers tels que nous les connaissons aujourd’hui : -Fragilisation de l’économie locale et de la fonction sociale de la forêt -Dégradation des fonctions environnementales de la forêt -Augmentation du risque incendie
Eau	Une pression climatique accrue sur la ressource en eau : des tensions accrues en termes de quantité et de qualité de l’eau

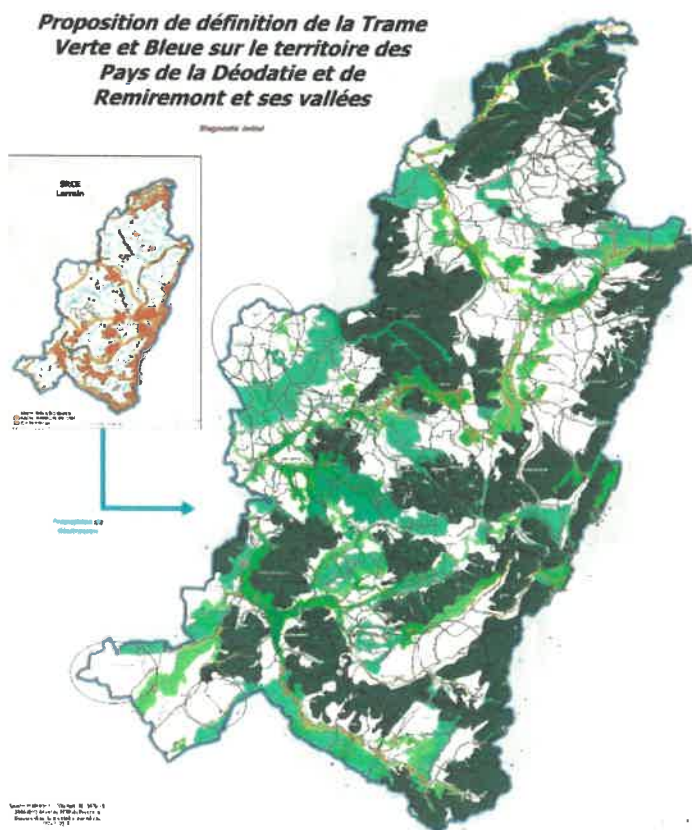
<sup>7</sup> Température maximale supérieure de plus de 5°C à la normale pendant au moins 5 jours consécutifs

Agriculture	Le changement climatique menace le modèle agricole dominant de la Déodatie à long terme : -Baisse de l’autonomie fourragère des exploitations -Augmentation du stress thermique estival diminuant la productivité et le bien-être animal -Dégradation des fonctions environnementales de prairies
Tourisme	Une pression accrue sur la filière « activités et sports de pleine nature » : -Condamnation à terme de l’activité tourisme de neige -Augmentation de l’attractivité touristique estivale et en intersaison mais fragilité de ses ressources support
Cadre de vie/Santé	Le changement climatique pourrait entraîner une dégradation des conditions sanitaires et de la qualité de vie : - Dégradation du confort thermique dans les logements et l’espace public -Dégradation de la santé publique et du bien être

Ce constat posé, il convient de mettre en œuvre différentes politiques publiques permettant, a minima d’atténuer les effets du changement climatique.

#### 4.2 La Trame Verte et bleue

##### Proposition de définition de la Trame Verte et Bleue sur le territoire des Pays de la Déodatie et de Remiremont et ses vallées



##### Proposition de secteurs à enjeux potentiels

- "réservoir" forestier local
- "réservoir" prairial local
- "corridor" forestier local
- "corridor" prairial local
- zone d'étude complémentaire (enjeux bocagers et prairies)
- intersection avec un milieu urbanisé dense et/ou une route

##### Stade d'avancement par cours d'eau (NON EXHAUSTIF)

- programme de restauration du franchissement piscicole des ouvrages achevé
- programme de restauration du franchissement piscicole des ouvrages en cours
- étude réalisée sur le franchissement piscicole des ouvrages sans programme de restauration
- étude en cours sur le franchissement piscicole des ouvrages
- étude partielle ou ancienne sur le franchissement piscicole des ouvrages

##### Stade d'avancement par ouvrage (NON EXHAUSTIF)

- ouvrage bloquant avéré pour le franchissement piscicole



Le massif vosgien et son piémont ressortent comme des secteurs à fort enjeu environnemental à l'échelle régionale. Trois trames majeures sont déclinées localement : forêts, prairies et zones humides / cours d'eau.

Le territoire dispose d'une forte responsabilité sur le maintien et la patrimonialité des milieux humides (cours d'eau et zones humides d'intérêt quantitatif et qualitatif) et se doit de faire face aux enjeux de la Trame Verte et Bleue :

- Trame forestière : fort enjeu sur des espèces patrimoniales (lynx, tétras). Cette trame est peu fragmentée mais état de conservation des peuplements en dégradation constante (suite notamment à la sécheresse, l'intensification des pratiques sylvicoles, la sur-fréquentation humaine, ...).
- Trame prairiale : fort enjeu sur les prairies humides (fonds de vallées) et sur les chaumes. Plusieurs pressions sont identifiées (sécheresse, urbanisation, intensification des pratiques, dégâts de sangliers, sur-fréquentation...).
- Trame humide : fort enjeu sur les milieux alluviaux et les zones humides de pente. Il y a les mêmes problématiques liées à l'urbanisation, l'intensification des pratiques et les effets du changement climatique (sécheresse...).

Par ailleurs Le territoire est concerné par la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Massif vosgien » (créée en 2004), qui couvre au total 26 387 hectares et s'étend des hautes-Vosges cristallines (la Schlucht, Gérardmer) jusqu'aux basses-Vosges gréseuses (Déodatie). Les zonages couvrent presque exclusivement des espaces forestiers car ils visent la mise en place de mesures favorables à des espèces qui se développent en forêt : entre autres, le Grand Tétrás, la Gélinothe, le Pic Noir, la Chouette de Tengmalm... Ces espèces sont particulièrement fragiles car elles ont besoin de forêts plutôt vieillissantes (présence d'arbres sénescents, gros arbres, clairières...).

L'animation de ces actions est réalisée par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Deux principales orientations y sont définies :

- Améliorer les habitats susceptibles d'accueillir les espèces (favoriser le vieillissement des forêts)
- Limiter la fréquentation des sites et donc le dérangement des espèces (principalement le Grand Tétrás qui est une espèce-phare de la ZPS), sensibiliser les populations.

Le territoire dispose donc d'un patrimoine naturel important, richesse du territoire, mais sous pression croissante due au changement climatique, et au développement des activités humaines (tourisme, sylviculture et agriculture notamment) et à l'urbanisation.

**L'enjeu aujourd'hui est de trouver le juste équilibre entre l'attractivité du territoire, à conforter, et la préservation des espaces naturels et des paysages, lesquels constituent par eux-mêmes un facteur d'attractivité.**



#### 4.3 La lutte contre la précarité énergétique

Afin de lutter contre la précarité énergétique évoquée dans le volet habitat, les collectivités du territoire ont mis en œuvre un ambitieux programme de lutte contre la précarité énergétique, avec la création de la Maison de l’Habitat et de l’Energie en 2015.

Ce programme vise à accompagner techniquement et financièrement les propriétaires de logements dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Depuis la création du programme, ce sont plus de 1200 propriétaires modestes et très modestes qui ont été accompagnés, avec des gains énergétiques significatifs (42% en moyenne), ce qui a généré au total plus de 26 millions d’euros de travaux pour les entreprises locales, faisant d’un programme social et environnemental un vrai programme de développement économique.

Il se poursuivra *a minima* jusqu’en 2023.

#### 4.4 Un fil conducteur des politiques publiques

Au-delà ces quelques éléments de diagnostic et de constat, il faut souligner que la prise en compte des transitions est un fil conducteur à nombre de politiques publiques menées sur les territoires, qu’il s’agisse de contractualisations transversales comme les politiques de redynamisation des centralités ou qu’elles traitent directement de la transition écologique, comme c’est le cas du Contrat Territorial Eau- Climat construit conjointement par la CASDVV, la CCBVV et le PETR du Pays de la Déodatie.

Ce contrat développe plusieurs axes de travail :

- Désimperméabilisation des zones urbanisées et gestion intégrée des eaux pluviales
- Préservation/ restauration de la biodiversité et des milieux
- Lutte contre l’érosion de la biodiversité
- Adaptation au changement climatique
- Economiser la ressource en eau
- Amélioration de la qualité de l’eau potable
- Amélioration des connaissances sur l’état des réseaux intercommunaux, renouvellement du réseau d’assainissement, dispositif de surveillance du réseau, amélioration des systèmes d’épuration.



## Synthèse du diagnostic

ATOUTS	FAIBLESSES
<p><b>Des ressources naturelles très présentes</b> Eau, bois</p> <p><b>Diversité et dynamisme des activités économiques</b> Secteur agricole et circuits courts, tissu industriel de PME et artisanal, pépinières d'entreprises, tissu de scieries adaptées au savoir-faire local, revenus touristiques, sites touristiques importants.</p> <p><b>Des bourgs structurants le territoire</b> Services, emplois, équipements.</p> <p><b>Qualité du cadre de vie</b> Diversité paysagère, patrimoine naturel riche de moyenne montagne, Richesse de la biodiversité, villages et habitat traditionnel typique de montagne.</p> <p><b>Des services à la population et équipement de qualité</b> Développement des services pour les personnes âgées et bonne présence des établissements éducatifs</p> <p><b>Attractivité touristique</b> Événementiels de référence, diversité des équipements de loisirs et sites touristiques, parc hôtelier important autour des pôles touristiques structurants.</p> <p><b>Patrimoine et culture</b> Offre culturelle large et diversifiée Présence de sites emblématiques</p>	<p><b>Fragilité du tissu social</b> Population vieillissante, dynamique démographique qui tend à la baisse, manque de mobilité dans certaines vallées pour les populations actives comme pour les seniors, faible niveau de qualification.</p> <p><b>Problèmes de structuration, valorisation de certains secteurs économiques</b> Manque d'organisation de certaines filières qui conduit à la perte de valeur ajoutée (bois, alimentation), secteur touristique insuffisamment professionnalisé et manque de coordination entre les acteurs.</p> <p><b>Freins dans l'environnement économique</b> Taux de chômage élevé, vieillissement des dirigeants d'entreprises (agricoles, artisanaux, commerçants), problèmes de transmission des entreprises, inadéquation entre l'offre et la demande des compétences, diversification des activités économiques insuffisantes, peu de visibilité pour les entreprises innovantes</p> <p><b>Bâties anciens énergivores</b> Précarité énergétique, émissions GES</p> <p><b>Centres bourgs en perte de vitesse</b> Perte de l'attractivité commerciale, vacance de logements</p> <p><b>Mobilité</b> Offre de transport en commun inégale, avec des vallées enclavées.</p> <p><b>Fragilité des espaces naturels</b> Pressions liées à la fréquentation, urbanisation et intensification des pratiques, fermeture des paysages, ressources locales trop peu valorisées</p> <p><b>Culture</b> Absence d'équipement cinématographique d'ampleur (type « multiplex »)</p>





OPPORTUNITÉS	MENACES
<p><b>Développement de nouvelles activités et services</b> Services à la personne, mobilités, éco-tourisme</p> <p><b>Meilleure valorisation des ressources naturelles</b> Optimisation et création de valeurs ajoutées par le développement de circuits courts</p> <p><b>Adaptation de certains secteurs</b> Développement de l'innovation artisanale, agricole et industrielle. Professionnalisation et appui au développement</p> <p><b>Environnement favorable</b> Des politiques volontaristes, une meilleure couverture du haut débit, soutien aux plans de formation adaptés, existence de réseaux d'entreprises et artisanales</p> <p><b>Friches industrielles</b> Offrant des opportunités foncières pouvant accueillir des projets innovants</p>	<p><b>Changement climatique</b> Nécessitera l'adaptation de nombreuses filières. Ressource en eau fortement impactée.</p> <p><b>Social</b> Départ des jeunes, précarisation d'une partie de la population</p> <p><b>Environnemental</b> Accélération de l'étalement urbain et intensification des pratiques et fréquentation</p> <p><b>Economique</b> Orientation d'activités économiques à faible valeur ajoutée, difficulté de transmission</p>



## IV. Stratégie du territoire

De la synthèse des différents diagnostics établis sur le territoire de la Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et de la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges, il ressort globalement les enjeux suivants :

- **Conforter les centralités en agissant sur différents leviers, de l’habitat à l’activité économique, en passant par l’aménagement de l’espace public, la mobilité et la place des services publics**

En se basant sur contexte sociogéographique du territoire du PETR du Pays de la Déodatie, plusieurs constats peuvent être établis sur son armature urbaine.

Saint-Dié-des-Vosges, ville-centre de la Communauté d’Agglomération (tant géographiquement qu’en termes d’équipements), et Bruyères, ville principale de sa Communauté de Communes, constituent les principales centralités urbaines dans des environnements plus ruraux.

De par la morphologie du territoire et son historique « administratif », la Communauté d’Agglomération compte également six « bourgs-centres » qui ont une fonction de centralité à leur échelle et sont garants de l’équilibre du territoire (Raon l’Etape, Senones, Moyenmoutier, Provenchères-et-Colroy, Corcieux et le binôme Fraize / Plainfaing).

Toutes ces centralités rencontrent peu ou prou les mêmes problématiques d’attractivité liées à :

- Une forte densité des logements en centre-ville / centre-bourg, souvent inadaptés aux souhaits des ménages actuels, ce qui génère un fort niveau de vacance ;
- Des difficultés rencontrées sur l’offre commerciale en centre-ville, concurrencée par les zones commerciales et la vente en ligne ;
- Des aménagements urbains souvent peu valorisants, avec des profils très routiers.

Malgré tout, ces centralités disposent d’atouts et de dynamiques intéressantes sur les services publics (MSAP, offre culturelle, loisirs) et sur leur tissu patrimonial, lequel présente un potentiel d’évolution important, tant au niveau des espaces publics que du patrimoine bâti.

A l’exemple des programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain », les collectivités mettent et mettront en œuvre des politiques publiques contribuant à leur revitalisation de ces communes jouant un rôle clé dans l’équilibre et la cohésion du territoire.

- **Offrir des conditions favorables à l’installation et au développement d’entreprises, en favorisant un aménagement raisonné du territoire, prenant en compte les enjeux de maîtrise de la consommation d’espace**

La loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé le rôle des EPCI en matière de développement économique avec le transfert obligatoire des zones d’activité, de la promotion du tourisme et de la politique locale du commerce. Les EPCI que sont la Communauté d’agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV) et la Communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges (CCB2V) structurent leur action pour accompagner au mieux le développement économique de leur territoire et offrir aux porteurs de projets des conditions favorables à leur implantation.



Ces installations et développement d'entreprises s'inscrivent dans une démarche de transition écologique afin de garantir une utilisation maîtrisée du foncier, d'éviter une artificialisation des sols et favoriser la sobriété énergétique des bâtiments économiques.

Le basculement d'une économie productive à une économie présentielle a laissé sur le territoire du PETR de la Déodatie des friches bâtementaires et foncières, qui sont aujourd'hui de réelles opportunités de développement économique.

La requalification de friches et l'aide à l'immobilier d'entreprise seront les outils employés pour conjuguer impératif écologique et économique.

Par ailleurs, le territoire PETR conserve deux filières spécifiques que sont l'industrie et la filière bois. Les EPCI œuvrent dans leur champ de compétence au côté des entreprises pour soutenir et conforter ces filières.

- **Développer des filières spécifiques, basées sur la valorisation de certaines ressources humaines et naturelles**

Fortement marqué par la déprise industrielle des années 1980 à aujourd'hui avec la fermeture des industries textiles, papetières et automobiles, le territoire bénéficie malgré tout de véritables atouts sur lesquels capitaliser pour se tourner vers l'avenir.

En premier lieu, l'environnement et le cadre de vie proposées par les 111 communes du territoire sont des clés importantes pour développer la filière tourisme, tant au niveau des structures d'hébergement (seuls 21 hôtels dont neuf non-classés, trois deux-étoiles et trois trois-étoiles sont présents sur ces communes) qu'au niveau de la « pratique touristique » (activité de pleine nature, tourisme patrimonial et industriel, etc.)

Par ailleurs, les deux intercommunalités et le PETR sont labellisés « Programme Alimentaire Territorial en émergence », leur permettant de structurer leurs approches autour de l'alimentation et plus généralement de la valorisation des circuits courts, voire de l'économie circulaire, en ayant une démarche intégrée, de la production agricole à la transformation, jusqu'à la gestion des déchets. De par sa nature, ce projet pourra dépasser les limites géographiques du PETR, notamment dans le cadre du contrat de réciprocité.

La filière bois est un des marqueurs économiques du territoire, notamment du fait d'une couverture forestière importante (les deux tiers du territoire).

Les industries liées au haut de gamme (joaillerie, couture, tannerie-mégisserie) et sera à conforter au travers notamment d'un plateau de formation sur ces métiers spécifiques.

En complément des filières économiques en tant que telles, l'offre de formation est un des facteurs d'attractivité des territoires. On peut en effet noter une inadéquation entre les qualifications des demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises, rendant certains recrutements complexes. A l'inverse, la présence d'une offre de formation suffisamment qualitative permettra d'inciter les jeunes à rester sur le territoire plutôt que de partir vers les métropoles avoisinantes et, bien souvent, ne pas revenir en Déodatie.

Enfin le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire est à renforcer de manière significative car paradoxalement très peu développé sur un territoire confronté à des niveaux de chômage et de pauvreté élevés.



- **Mettre en œuvre et garantir un cadre de vie et un écosystème de qualité aux générations actuelles et futures**

L'un des facteurs d'attractivité du territoire déodatien réside dans le cadre de vie offert à ses habitants et à ses visiteurs. Il appartient donc aux collectivités locales de le préserver et le renforcer, tant sur le volet environnemental qu'en termes de services et politiques publiques à destination des habitants.

De ce fait, il s'agit d'intégrer et anticiper les effets du changement climatique pour garantir les activités économiques, maintenir la qualité de vie résidentielle, limiter nos consommations énergétiques et préserver les milieux naturels. Cela s'apparentera à opérer une réelle transformation du territoire en un territoire résilient aux changements climatiques, en retrouvant un équilibre entre biodiversité, milieux et êtres humains. La préservation et la restauration de l'environnement permettra d'optimiser les services écosystémiques (*amélioration de la qualité de vie et économie par l'environnement*).

Par ailleurs, pour garantir une meilleure cohésion territoriale, le territoire devra s'adapter aux nouvelles attentes sociétales et garantir l'accès à tous les citoyens aux biens et aux services essentiels : crèche, éducation, accueil de personnes âgées, offre culturelle riche et cohérente, etc.

Cela passera également par des actions fortes sur le bâti du territoire, en mettant en œuvre des politiques ambitieuses de rénovation pour les propriétaires privés d'une part et en menant des actions spécifiques sur les bâtiments publics (rénovation, réhabilitation voire création de bâtiments plus « verts » et moins énergivores)

La coopération territoriale, entre les différentes parties prenantes, permettra de favoriser un développement équilibré du territoire. Pour permettre à tous les acteurs et porteurs de projets de prendre en compte les données environnementales et territoriales, faciliter l'accès aux informations spatialisées du territoire en sera un levier.



## V. Engagements des partenaires

### 1/ Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

### 2/ Les engagements du territoire

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

### 3/ Les engagements de l’État :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l’ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l’État.
- Être facilitateur pour l’élaboration et l’actualisation des Pactes.
- Contribuer à l’identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- La signature du PTRTE par l’État ne correspond pas à un soutien financier de l’Etat pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l’objet d’un dépôt de dossier auprès des services de l’État et sera examiné au regard des dispositifs d’intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande.

### 4/ Les engagements de la Région

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région d’Épinal qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l’élaboration et l’actualisation des Pactes, notamment dans l’élaboration du bilan écologique, dans l’inventaire des projets, ou encore la synthèse d’éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d’aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l’ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d’accompagnement des territoires ;
- La signature du PTRTE par la Région ne correspond pas à un soutien financier de la Région pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l’objet d’un dépôt



de dossier auprès de la Région et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Régional.

## 5/ Les engagements du Département

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'inventaire des projets, la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par le Département
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs du Département
- La signature du PTRTE par le Département ne correspond pas à un soutien financier du Département pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès du Département et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier du Département pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Départemental.



## VI. Gouvernance

Tout comme le projet de territoire présenté dans le présent pacte, la gouvernance proposée est établie à l'échelle du territoire constitué par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie, à savoir la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges.

Un **comité de pilotage** est créé.

Il est **composé** :

- Du Préfet des Vosges,
- Du Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ou de son représentant,
- Du Président de la Communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges ou de son représentant,
- Du Vice-Président, représentant le Président du Conseil Régional Grand Est,
- Du Président du Conseil Départemental des Vosges ou de son représentant,
- Du Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie

Ce comité de pilotage peut décider de se voir associées, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le présent pacte territorial de relance et de transition écologique (consulaires, services de l'État, experts...).

Le rôle du comité de pilotage est :

- D'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du pacte (prise en compte des projets en cohérence avec la stratégie du pacte, veiller au respect des délais envisagés, s'assurer de la mobilisation des financements...);
- De fixer des priorités annuelles pour l'aménagement du territoire (développement économique, numérique, transition écologique et énergétique...);
- De signaler et proposer de nouvelles actions prioritaires, qu'elles soient portées par des collectivités, des entreprises ou des associations, et d'optimiser l'appui qui peut leur être apporté (subventions de soutien à l'investissement ; déploiement d'ingénierie territoriale...).

Le rythme des réunions sera semestriel. Le comité de pilotage pourra se réunir selon une périodicité plus courte en fonction de l'avancement des projets et en tant que de besoin.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de financements, concernant les autres dispositifs d'intervention seront assurées par le comité de pilotage.



Le comité de pilotage procédera par ailleurs annuellement à l'actualisation du recensement et de la priorisation des projets figurant en annexe 1.

Un **comité technique** est créé.

Il est composé de référents techniques désignés pour représenter chacune des parties prenantes du comité de pilotage. La désignation des référents donne lieu à une information partagée.

Chaque référent est le correspondant naturel des porteurs de projets pour mobiliser les dispositifs et ressources en ce qui le concerne, et en veillant à la complémentarité avec ceux des partenaires du Pacte territorial.

Les référents veillent à la mise à jour annuelle de l'annexe qui recense l'ensemble des contrats en vigueur sur le territoire du Pacte.

Ils procèdent à un examen régulier des projets des collectivités, des entreprises ou d'associations, et leurs différentes modalités de financement, dans le respect des documents contractuels existants.

## VII. Suivi et évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du pacte.

## VIII. Processus de choix et de financement des projets

Le territoire identifie **le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long termes.**

Les parties prenantes du présent Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets, au regard de la stratégie du territoire, de leur contribution à la transition écologique et des financements possibles.

Les parties prenantes du présent Pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la Relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droit commun, sur-mesure, privé, etc.) pour les projets devant mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année, le PTRTE étant de ce fait évolutif.

Zoom sur la Relance : les projets identifiés pour la Relance, c'est-à-dire prêts à démarrer pour une réalisation en 2021 ou début 2022, feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et le Département au sein du Comité de Pilotage départemental, voire régional en cas de mobilisation de fonds européens.





Accord-cadre établi le 24/12/2021 à Saint-Dié-des-Vosges

Le Préfet des Vosges

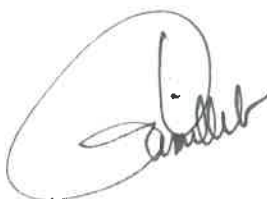


Yves SÉGUY

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges



La Présidente de la Communauté de Communes de  
Bruyères Vallons des Vosges



Le Président du Conseil Régional  
Grand Est



Jean ROTTNER

Le Président du Conseil Départemental des Vosges



François VANNSON

Le Président du PETR du Pays de la Déodatie





**Zoom sur la transition écologique : le pacte accompagne les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Les projets portés dans ce cadre devront s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables. Les projets sollicitant un soutien public feront l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements de la France. Ils devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels. Ainsi, ne seront pas financés des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre, ou nécessitant une importante artificialisation des sols, ou encore portant atteinte aux milieux naturels.**

## **IX. Durée du contrat**

Le présent pacte entre en vigueur le /2021.

Il porte sur la durée du mandat municipal 2020 – 2026.



## Annexe 1 – Recensement des contrats ou programmes existants pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

Contrat	Objectifs	Moyens	Échéances
Action Cœur de Ville	Redynamiser le centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges	Moyens financiers du Département, de la Région et de l'Etat	2018-2024 (demande de prolongation jusque 2026)
Petites Villes de Demain / revitalisation des bourgs-centres	Revitaliser les bourgs-centres (Raon l'Etape, Fraize/Plainfaing)	Moyens financiers du Département	Signé en 2018 pour Raon l'Etape, PVD : 2021- 2026
PLUiH en cours d'élaboration	Assurer un développement coordonné et raisonné du territoire		Diagnostic achevé PADD : fin 2021
Contrat de Ville	Réduire les inégalités entre les territoires	Moyen financier de l'Etat	2015-2020, avenant de prolongation jusque 2022
Contrat Territorial Global (CAF)	Clarifier et articuler les champs de compétences de la CASDDV et de la CAF / garantir la complémentarité entre les acteurs de la politique sociale	Moyens financiers de la CAF	En cours d'écriture
Contractualisation avec le CD88 sur des projets structurants	Attractivité du territoire, qualité de vie, respect des équilibres territoriaux	Moyens financiers du Département	2018-2020, prolongé par avenant pour 2021
Contrat de Transition Ecologique (contrat PETR)	Elaborer une stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire en impliquant tous les acteurs publics et privés et en mettant en place des actions concrètes d'adaptation	Moyens d'ingénierie des différents signataires Moyens financiers de l'ADEME	2020-2024
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Saint-Dié-des-Vosges	Lutter contre la vacance des logements en centre-ville Lutter contre la précarité énergétique Adapter les logements du centre-ville aux attentes et besoins actuels	Moyens financiers de l'ANAH, de la Région et du Département	2020-2024
Programme Habiter Mieux en Déodatie	Lutte contre la précarité énergétique	Moyens financiers de l'ANAH, de la Région et du Département	2013-2017 puis 2017-2020 Prolongé jusque 2023



Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)	<p>1. Valoriser les atouts et valeurs ajoutées du territoire</p> <p>2. Optimiser l'offre d'équipements et de services aux entreprises</p> <p>3. Maximiser l'effet-levier commun Agglo / Région dans le cadre des politiques régionales d'intervention (SRDEII)</p> <p>4. Permettre à la CASDDV d'octroyer des aides directes aux entreprises ou accompagnateurs d'entreprises en complément des aides régionales</p>	Moyens financiers de la Région	2018-2020
Territoire d'Industrie	Appuyer le développement d'entreprises industrielles sur le territoire	Moyens financiers de l'Etat et de la Région	
Contrat de Territoire Eau et Climat	Adaptation au changement climatique, prise en compte de la gestion de l'eau dans les projets	Moyens financiers de l'AERM	2021-2024 (en cours de validation)
Programme Alimentaire Territoriale « en émergence »	Mise en place d'une stratégie alimentaire territoriale	Moyens financiers de l'Etat	2021-2023
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	Définition et mise en place de la stratégie du territoire sur les thématiques du PCAET		En cours d'élaboration
Convention de développement culturel	Mutualiser un appui en ingénierie et un apport financier des différents partenaires en fonction des secteurs culturels identifiés dans le cadre du projet politique de la collectivité	Etat, Région Département	2021-2023
Contrat territoire lecture	Structuration du réseau intercommunal : cohérence de l'offre et égalité d'accès ; actions proposées à tous les publics y compris au publics éloignés		2020-2023
Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle	Garantir l'Education Culturelle et Artistique pour tous les jeunes du territoire		2020-2023
Contractualisation avec Losange	Mise en œuvre du Très haut Débit		
LEADER 2014-2022	Promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources d'un territoire de montagne et de piémont	Moyens financiers de l'Union Européenne (FEADER)	2014-2020 puis 2021-2023
Convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)	Formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires autour du SDAASP autour de l'objectif global d'amélioration des services au public	Moyens financiers et en ingénierie de l'Etat et des partenaires	En cours de signature



Labellisation France Service / Conventions MSAP	Favoriser l'accès aux services publics pour tous	Moyens financiers de l'Etat	Conventions MSAP d'une durée de 3 ans renouvelable tacitement  Labellisation France Services courant 2021
Contrat de réciprocité avec l'Eurométropole de Strasbourg et la CC de la Vallée de la Bruche	Travailler les complémentarités entre territoires voisins sur les thématiques de la mobilité, de l'alimentation (circuit courts) et de la filière bois	Moyens d'ingénierie des différentes collectivités parties prenantes	
Charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges	Projet de territoire du PNRBV : assurer un développement équilibré du territoire suivant 4 orientations : environnement/biodiversité, aménagement du territoire, économie, culture/ patrimoine	Moyens d'ingénierie du PNRBV  Moyens financiers de la convention interrégionale de Massif	2012-2027



## Annexe 1bis – Recensement des contrats ou programmes existants pour la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges

Contrat	Objectifs	Moyens	Échéances
Petites Villes de Demain / revitalisation des bourgs-centres	Revitaliser les bourgs-centres (Bruyères)	Moyens financiers du Département	Signé en 2018, prolongation PVD en 2021
Contrat Territorial Global (CAF)	Clarifier et articuler les champs de compétences de la CASDDV et de la CAF / garantir la complémentarité entre les acteurs de la politique sociale	Moyens financiers de la CAF	En cours d’écriture
Contractualisation avec le CD88 sur des projets structurants	Attractivité du territoire, qualité de vie, respect des équilibres territoriaux	Moyens financiers du Département	2018-2020, prolongé par avenant pour 2021
Contrat de Transition Ecologique (contrat PETR)	Elaborer une stratégie d’adaptation au changement climatique du territoire en impliquant tous les acteurs publics et privés et en mettant en place des actions concrètes d’adaptation	Moyens d’ingénierie des différents signataires  Moyens financiers de l’ADEME	2020-2024
Programme Habiter Mieux en Déodatie	Lutte contre la précarité énergétique		2013-2017 puis 2017-2020 Prolongé jusque 2023
Territoire d’Industrie	Appuyer le développement d’entreprises industrielles sur le territoire	Moyens financiers de l’Etat et de la Région	
Contrat de Territoire Eau et Climat	Adaptation au changement climatique, prise en compte de la gestion de l’eau dans les projets	Moyens financiers de l’AERM	2021-2024 (en cours de validation)
Programme Alimentaire Territoriale « en émergence »	Mise en place d’une stratégie alimentaire territoriale	Moyens financiers de l’Etat	2021-2023
Contractualisation avec Losange	Mise en œuvre du Très haut Débit		
Convention de mise en œuvre du schéma départemental d’amélioration de l’accessibilité des services au public (SDAASP)	Formaliser l’engagement de l’ensemble des partenaires autour du SDAASP autour de l’objectif global d’amélioration des services au public	Moyens financiers et en ingénierie de l’Etat et des partenaires	En cours de signature
Labellisation France Service	Favoriser l’accès aux services publics pour tous	Moyens financiers de l’Etat	



LEADER 2014-2022	Promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources d'un territoire de montagne et de piémont	Moyens financiers de l'Union Européenne (FEADER)	2014-2020 puis 2021-2023
------------------	---	--	--------------------------



## Annexe 2 – Recensement et priorisation des projets phares de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'année 2021

### Recensement pour l'année 2021 – Investissement

Axes d'intervention	Actions	Porteurs de projet	Période concernée
<b>Conforter les centralités</b>	Création d'un Pôle d'échanges multimodal	CASDDV	2021-2022
	Requalification de la rue de la Meurthe	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2021-2022
	Requalification de la rue Gambetta	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2021-2022
	Aménagement des abords de l'usine Claude et Duval	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2021
	Démolition d'une ancienne passerelle piétonne	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2021
	Prolongement de la voie verte et réaménagement du secteur de la Maison de Santé	Commune de Raon l'Etape	2021-2022
	Réhabilitation d'un immeuble stratégique en cœur de ville	Commune de Raon l'Etape + EPFGE	Acquisition 2021 Travaux 2022
	Requalification de la rue Aristide Briand	Commune de Raon l'Etape	2021-2022
	Rénovation du centre-bourg (3 <sup>ème</sup> tranche) : espaces piétons et végétalisation ponctuelle	Commune de Raon l'Etape	2021
	Création d'un pump-track	Commune de Corcieux	2021
	Requalification de la traversée en centre-bourg	Commune de Senones	Démarrage 2021-2022
	Aménagement extérieur du pôle sportif	Commune de Senones	Démarrage 2021-2022





<b>Conforter les centralités</b>	Requalification de la traversée en centre-bourg (2 <sup>ème</sup> partie)	Commune de Moyenmoutier	Démarrage 2021
	Création d'un parking en lien avec le nouveau centre hospitalier	Commune de Moyenmoutier	2021
	Etude Petites Villes de Demain : étude globale de redynamisation pour Fraize et Plainfaing + étude pré-opérationnelle à une OPAH-RU Pour Raon l'Etape, Fraize et Plainfaing	CASDDV	2021-2022
	Création d'un pôle de santé Pluridisciplinaire	Professionnels de santé	Etudes 2021 Travaux 2022
<b>Concilier développement économique et aménagement raisonné du territoire</b>	Réhabilitation du site du Souche en vue d'en faire un pôle des métiers de la sécurité (rive droite) + des activités commerciales / artisanales (rive gauche)	CASDDV + EPFGE + privés	Démarrage 2021
	Construction d'un centre de formation (CFAI) sur la friche SDMA	CFAI	Démarrage 2021
	Relocalisation d'activité (Tchéquie / USA)	MEA	2021
	Remplacement d'anciens métiers à tisser le métal par des machines conçues en interne	Gantois	2021
	Relocalisation et modernisation de l'outil de production	TSA Inox	2021
	Modernisation de l'outil de production	Novares	2021
	Relocalisation (Chine) et modernisation de l'outil de production	Peltex	2021
<b>Développer des filières spécifiques</b>	Création d'un pôle des métiers de la sécurité, de la sûreté et du sanitaire (Anould)	CASDDV + privés	Démarrage 2021
	Construction d'un immeuble à ossature bois et isolation paille de 10 étages (Saint-Dié-des-Vosges)	Toit Vosgien	2021-2022
	Implantation de l'entreprise OREST (150 emplois à 3-5 ans ; Saint-Dié-des-Vosges)	Orest	2021
	Développement de l'entreprise Weisrock (Saulcy-sur-Meurthe)	Weisrock	2021-2022
	Reconstruction de la Scierie Lemaire (Moussey) et développement d'une nouvelle unité (La Petite Raon)	Scierie Lemaire	2021 et suivantes



<b>Mettre en œuvre et préserver un cadre de vie et un écosystème de qualité</b>	Projet de développement de l’entreprise Sertelet (Provenchères et Colroy)	Ets Sertelet	2021
	Programme de végétalisation des cours d’école (11 écoles sur 5 ans)	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2021-2026
	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2021-2026
	Programme de rénovation de l’éclairage public (CREM)	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2021-2026
	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Commune de Raon l’Etape	2021-2024
	Requalification de la route de Ruxurieux (création d’une voie douce)	Commune de Corcieux	2021-2022
	Rénovation de l’ensemble mairie-école avec construction d’une nouvelle classe	Commune de la Chapelle devant Bruyères	Démarrage 2021
	Végétalisation des cours d’écoles	Communes de Raon l’Etape, Fraize et Plainfaing	Démarrage 2021
	Rénovation de l’ensemble mairie-école avec construction d’une nouvelle classe	Commune de la Chapelle devant Bruyères	Démarrage 2021
	Construction d’un nouveau groupe scolaire avec prise en compte ambitieuse des enjeux environnementaux	Commune d’Etival Clairefontaine	Démarrage 2021
	Création d’un réseau de chaleur	Commune de La Croix aux Mines	Etudes 2021 Travaux 2022 et suivantes
	Rénovation de logements sociaux (programme de rénovation à l’échelle de l’ensemble du territoire)	Vosgelis	2021 et suivantes



## Annexe 2bis – Recensement et priorisation des projets phares de la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges pour l'année 2021

### Recensement pour l'année 2021 – Investissement

Axes d'intervention	Actions	Porteurs de projet	Période concernée
<b>Conforter les centralités</b>	Aménagement des pourtours de la maison des associations	Commune de Bruyères	Démarrage 2021
	Création d'une maison de santé	Professionnels de santé	2021-2022
<b>Concilier développement économique et aménagement raisonné du territoire</b>	Aménagement durable d'une zone d'activité économique à Laveline devant Bruyères sur une ancienne friche textile	CC Bruyères Vallons des Vosges	Démarrage 2021-2022
	Rénovation d'un bâtiment intercommunal pour l'accueil d'entreprises	CC Bruyères Vallons des Vosges	Démarrage 2021-2022
<b>Développer des filières spécifiques</b>	Tremplin vers l'emploi, réinsertion des publics fragiles par l'emploi transitoire au sein des services techniques	Commune de Bruyères	2021
<b>Mettre en œuvre et préserver un cadre de vie et un écosystème de qualité</b>	Sécurisation de la ressource en eau pour les communes d'Herpumont / Jussarupt / Laveline devant Bruyères	CC Bruyères Vallons des Vosges	2021



## Annexe 3 – Recensement pluriannuel des projets de la Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

### Recensement pluriannuel – Investissement

Axes d’intervention	Actions	Porteurs de projet	Période concernée
<b>Conforter les centralités</b>	Requalification de la rue Jean-Jacques Baligand	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2023-2024
	Requalification de la rue Stanislas	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2023-2024
	Aménagement de la rue de la Ménantille	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	
	Réaménagement du quai de Lattre	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	
	Réaménagement de la place du marché	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2025
	Création de parcours urbain et végétalisation le long de la Plaine	Commune de Raon l’Etape	Démarrage 2022
	Requalification de la rue Weill	Commune de Raon l’Etape	Démarrage 2022-2023
	Création d’un Pôle d’Echange multimodal à Raon l’Etape	CASDDV	Démarrage 2022
	Création d’un nouveau cinéma à Saint-Dié-des-Vosges	Opérateur privé	2022/2023
	Création d’un centre d’interprétation « Le Corbusier » (Saint-Dié-des-Vosges)	Association LC48	Démarrage 2022
<b>Concilier développement économique et aménagement raisonné du territoire</b>	Acquisition, démolition, dépollution de la friche Larger Barlier	Commune de Saint-Dié-des-Vosges + EPFGE	Acquisition 2021 Travaux 2022 et suivantes
	Réhabilitation d’une friche industrielle pour implanter le CNAM (Saint-Dié-des-Vosges)	Toit Vosgien	2022
	Création d’un lieu de restauration « de quotidien », avec un volet insertion et un volet « circuits courts » sur la friche du foyer Saint-Martin (Saint-Dié-des-Vosges)	Privé à définir (appel à projets Réinventons nos cœurs de Ville)	2022



<b>Développer des filières spécifiques</b>	Mise en œuvre d'un fonds d'accompagnement des artisans et commerçants, prenant la suite du FISAC	CASDDV	2022 et suivantes
	Valorisation des circuits et valorisation de la filière agricole	CASDDV (lien avec la CCBVV et le PETR via le PAT)	2022
<b>Mettre en œuvre et préserver un cadre de vie et un écosystème de qualité</b>	Programme de végétalisation des cours d'école (11 écoles sur 5 ans)	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2021-2026
	Création d'une maison de la biodiversité	Commune de Saint-Dié-des-Vosges ou CASDDV	
	Arasement du seuil de la Baudruche et mesures d'accompagnement	Commune de Saint-Dié-des-Vosges ou CASDDV	2024
	Rénovation énergétique de l'hôtel de ville	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2023
	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2021-2026
	Programme de rénovation de l'éclairage public (CREM)	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2021-2026
	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Commune de Raon l'Etape	2021-2024
	Création d'un bois pédagogique sur la friche Dormeuil	Commune de Saint-Dié-des-Vosges	2024-2026
	Création d'une piste de pump-track	Commune de Raon l'Etape	Démarrage 2022
	Réfection de la toiture de l'église	Senones	
	Mise en place d'une cuve de récupération des eaux pluviales	Moyenmoutier	Démarrage 2022
	Mise aux normes des déchetteries	CASDDV	2022-2026
	Création d'une nouvelle déchetterie	CASDDV	Etude 2022
	Création d'un réseau de chaleur	Commune de La Croix aux Mines	Travaux 2022 et suivantes
	Valorisation touristique du château de Pierre-Percée	CASDDV	2022/2023



<b>Mettre en œuvre et préserver un cadre de vie et un écosystème de qualité</b>	Déploiement des paiements pour services environnementaux (PSE)	PETR du Pays de la Déodatie	2022 et suivantes
	Rénovation des écoles en intégrant la dimension d'adaptation au changement climatique	Communes à définir (démarche initiée par le PETR)	2022 et suivantes
	Programme de conservation et d'actions en faveur de la mulette perlière et de ses habitants (Vologne et Neuné)	CASDDV + CCBVV	2022 et suivantes



## Annexe 3bis – Recensement pluriannuel des projets de la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges

### Recensement pluriannuel – Investissement

Axes d'intervention	Actions	Porteurs de projet	Période concernée
<b>Conforter les centralités</b>	Mise en place d'une ORT	CC BVV	Démarrage 2023
	Création d'une « épine dorsale » (mobilité douce)	Commune de Bruyères	2022
<b>Concilier développement économique et aménagement raisonné du territoire</b>	Création d'une cité du papier sur la friche Lana	Commune de Docelles + SEM Départementale (?)	Démarrage 2022-2023
	Réhabilitation / requalification de la friche de Beauménil	CC BVV + EPFGE	Démarrage 2023
<b>Développer des filières spécifiques</b>	Création d'une aire de camping-cars	CC BVV et Commune de Bruyères	2022
	Création d'un atelier d'insertion autour du bois (Docelles)	A définir	
<b>Mettre en œuvre et préserver un cadre de vie et un écosystème de qualité</b>	Créer un portail de consultation des données communales / intercommunales	CC BVV	Démarrage 2023
	Elaboration d'un PLUi	CC BVV	Démarrage 2024
	Rénovation d'un site scolaire et regroupement de deux écoles primaires	Commune de Bruyères	2022
	Renforcement des capacités d'accueil en crèche du territoire	CC BVV et Commune de Bruyères	2023
	Structuration d'une nouvelle médiathèque et/ou d'un tiers lieu	CC BVV et Commune de Bruyères	2022
	Création d'une Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées autonomes	Commune de Docelles + bailleurs sociaux	2022
	Modernisation de l'éclairage public (étude + travaux)	Commune de Docelles	Démarrage 2022-2023



<b>Mettre en œuvre et préserver un cadre de vie et un écosystème de qualité</b>	Déploiement des paiements pour services environnementaux (PSE)	PETR du Pays de la Déodaté	2022 et suivantes
	Rénovation des écoles en intégrant la dimension d'adaptation au changement climatique	Communes à définir (démarche initiée par le PETR)	2022 et suivantes
	Programme de conservation et d'actions en faveur de la mulette perlière et de ses habitants (Vologne et Neuné)	CASDDV + CCBVV	2022 et suivantes